Une enquête sur les conditions de travail des TZR a été lancée dans l'académie de Dijon. Cumul de 11 progressions à mener de front dans deux établissements, impossibilité de participer à la vie collective de l'établissement (CA) ou même de rencontrer les différents membres de l'équipe éducative lorsque le service est partagé sur plusieurs établissements incluant des déplacements dépassant dans certains cas 12h par semaine... Des situations catastrophiques et scandaleuses côtoient des situations de TZR plus confortables (affectation à l'année dans un seul établissement pour un temps complet)... Pour autant, l'amertume est grande et très largement partagée, d'être nommé sur zone de remplacement pour une fonction qui n'est très majoritairement pas choisie, qui n'est pas reconnue et dans laquelle les tensions du métier sont exacerbées.

Dans notre académie, comme dans les autres, nous menons la bataille pour améliorer des situations individuelles, pour obtenir des avancées en termes de prises en charge des déplacements, pour conserver les heures de décharge statutaires, pour la transparence et l'équité de traitement des affectations... Mais cela ne suffit pas pour qu'il y ait pour tous des améliorations qualitatives des conditions de travail. Et pourtant, les attentes sont très fortes chez les TZR, qui sont davantage syndiqués que les autres titulaires. Enfermés dans une logique académique, nous n'arrivons plus à impulser de dynamiques de mobilisations propres à construire un véritable rapport de forces. Chaque avancée que nous obtenons s'accompagne d'une régression ailleurs, chaque avantage propre à notre académie est susceptible d'être remis en cause car « *d'autres académies ne font pas comme ça* ».

Une action pensée collectivement au niveau national et mise en œuvre de façon coordonnée dans les S3 pour de vraies améliorations, notamment en terme d'indemnitaire, et une harmonisation par le haut des pratiques de gestion académiques est indispensable pour le service public du remplacement bien mis à mal, et nos collègues TZR, maltraités dans leur travail.

S3 Dijon